



Association canadienne-française de l'Alberta

8627, rue Marie-Anne-Gaboury, bureau 303

Edmonton (Alberta) T6C 3N1

Téléphone : (780) 466-1680

Télécopieur : (780) 465-6773

Courriel : acfaprov@acfa.ab.ca

Page Web : www.acfa.ab.ca



Pour diffusion immédiate

L'ACFA se dote d'une nouvelle structure décisionnelle

Edmonton, le 9 mai 2005 – Réunis en assemblée générale extraordinaire (AGE), les membres de l'ACFA ont adopté, de façon unanime, plusieurs changements aux statuts et règlements de l'organisme. L'adoption de ces changements permettra à l'ACFA de fonctionner avec une toute nouvelle structure décisionnelle.

Un conseil d'administration, élu au suffrage universel, remplacera le Bureau des Présidents. Ce conseil d'administration sera formé de 13 personnes élues : le président, 2 représentants du Sud, 2 représentants du Centre, 2 représentants du Nord-Est, 2 représentants du Nord-Ouest et 4 représentants non-associés à une région en particulier. Les élus au Conseil d'administration de l'ACFA ne pourront occuper un poste d'employé ou d' élu au sein d'un organisme qui reçoit du financement de l'entente Canada-communauté.

Avec la nouvelle structure adoptée par l'AGE, l'ACFA s'assure de la transparence de ses décisions. Présentement, lors des délibérations du comité conjoint, du Bureau des Présidents ou du Conseil exécutif, les élus impliqués dans un organisme faisant l'objet d'une discussion doivent se retirer du débat et s'abstenir de voter. À l'avenir, tous pourront participer aux discussions et aux décisions.

Ces changements entreront en vigueur lors du prochain Rond-Point, prévu le 15 octobre prochain. Les nouveaux statuts et règlements seront disponibles sur le site www.acfa.ab.ca, dès le lundi 16 mai 2005.

-30-

Pour informations : Patrick Henri, Directeur des communications, (780) 466-1680

Depuis 1926, l'ACFA est l'organisme porte-parole de la communauté francophone de l'Alberta. Son rôle est de faire valoir les intérêts de cette dernière et d'en assurer son développement global.